



**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX**

« ETANGS LITTORAUX BORN ET BUCH »

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA MISSION D'ANIMATION**

2015



SOMMAIRE

A.	RAPPEL DU PROGRAMME ET BILAN D'AVANCEMENT	4
B.	VALIDATION DU PROJET DE SAGE, PHASES DE CONSULTATION ET D'ENQUETE PUBLIQUE.....	6
C.	CLE	8
D.	MISE EN ŒUVRE DU SAGE : CREATION DU SITE INTERNET DU SAGE	10
E.	MISE EN ŒUVRE DU SAGE : AVIS DE LA CLE.....	10
F.	MISE EN ŒUVRE DU SAGE : SCOT ET PLU	11
G.	MISE EN ŒUVRE DU SAGE : PROJET TUTORE ZONES HUMIDES	11
H.	GESTION DE PROJET – FONCTIONNEMENT – MISSIONS ANNEXES	13
I.	COMMUNICATION	15
J.	DATES CLES EN 2015.....	17

FICHE D'IDENTITE DU SAGE

STRUCTURE PORTEUSE - ANIMATION

SYNDICAT MIXTE GEOLANDES

Hôtel du Département – 23, Rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN

Président : Xavier FORTINON

Animation :

- Animatrice : Chloé ALEXANDRE, actuellement en Contrat à Durée Déterminée en tant que Chargée de mission en animation de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du 1^{er} février au 31 décembre 2015.

ETAPES IMPORTANTES

- Emergence : 2004 – 2006.
- Réunion de lancement : 05 avril 2006, Parentis-en-Born.
- Périmètre : Arrêté interpréfectoral Landes Gironde du 23 mars 2007.
- CLE : réunion d'installation du 26 juin 2008.
- Etat des lieux : validation globale de « l'Etat initial », du « Diagnostic » et des « Tendances et scénarios » le 6 décembre 2013.
- Cartographie des zones humides effectives : validation le 21 février 2014 et modification le 26 mars 2015.
- Renouvellement de la composition de la CLE : 05 mars 2015.
- Projet de SAGE : validation par la CLE le 26 mars 2015.
- Rapport environnemental : avis favorable de la CLE le 26 mars 2015.
- Projet de SAGE modifié suite à la phase de consultation des partenaires institutionnels : validation par la CLE le 26 septembre 2015.

PERIMETRE

- Localisé sur le littoral aquitain : s'étend du Sud du Bassin d'Arcachon au Courant de Mimizan. La limite Est, située en Haute-Lande, est limitrophe du bassin versant de la Leyre.
- Comprend 27 communes incluses en tout ou partie dans le bassin versant : 6 situées en Gironde, 21 dans les Landes, dont 11 communes sont adhérentes au Syndicat Mixte Géolandes (arrêté interpréfectoral de périmètre du 23/03/2007).
- Le bassin versant d'une surface d'environ 1 490 km² concerne la chaîne de plans d'eau du Born et du Buch et de leurs affluents : lac de Cazaux-Sanguinet, Petit étang de Biscarrosse, lac de Parentis-Biscarrosse et étang d'Aureilhan.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

- Créée par l'arrêté préfectoral du 10 juin 2008.
- Renouvelée le 05 mars 2015.
- Comprend 40 membres : 20 élus, 13 représentants des acteurs socio-économiques et 7 représentants des services de l'Etat.
- Présidée par Jean-Marc BILLAC, Président du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born et Maire de Pontenx-les-Forges.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Préservation de la qualité des eaux,
- Gestion quantitative et hydraulique,
- Protection, gestion et restauration des milieux,
- Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale.

A. Rappel du programme et bilan d'avancement

La démarche de mise en œuvre d'un SAGE se déroule en trois phases :

1. La phase préliminaire conduisant à l'adoption du périmètre et à l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
2. La phase d'élaboration consistant à la conception du SAGE jusqu'à son adoption.
3. La phase de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du SAGE.

Déroulement de la phase d'élaboration (II) :

La phase d'élaboration du projet de SAGE commence à l'installation de la CLE et se termine à la parution de l'arrêté d'approbation du SAGE.

Elle se déroule par étapes (flèche : stade d'avancement fin 2015) :

- 1. Elaboration de l'Etat initial et du Diagnostic** visant à analyser objectivement la situation du territoire, à établir une analyse croisée des atouts et des faiblesses de celui-ci en vue de dégager une vision objective des besoins. Au cours de cette phase, définition des enjeux du SAGE.
- 2. Elaboration des Tendances et Scénarios:** définition des alternatives et des objectifs généraux, choix de la stratégie pour les atteindre et estimation des coûts de leur mise en œuvre.
- 3. Elaboration des « produits » du SAGE :**
 - formulation précise des **objectifs** collectifs, outils de suivi et de communication,
 - élaboration du projet de SAGE comprenant
 - **un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)**
 - **un Règlement** comprenant les règles opposables aux tiers.
- **4. Procédure d'approbation et de validation finale :**
 - adoption par la CLE d'un projet de SAGE,
 - conduite des phases de consultation et d'enquête publique sur le projet de SAGE,
 - adoption par la CLE du projet définitif,
 - publication de l'arrêté d'approbation du SAGE.

Etat d'avancement général au 31/12/2015 :

PHASE II – Projets de « Plan d'Aménagement et de Gestion Durable » (PAGD) et de « Règlement » du SAGE validés par la CLE, et avis favorable de la CLE sur le « Rapport environnemental ».

Phase de consultation conduite et projet de SAGE modifié validé par la CLE
Prochainement en cours d'enquête publique.

Règlement d'eau	<p>CLE n° 8 du 21 février 2014 : validation du projet de règlement d'eau. <i>En attente de la parution de l'Arrêté préfectoral à échelle inter-départementale.</i></p> <p>Présentation du projet de règlement d'eau à la commune d'Aureilhan le 10 février 2015.</p>
Cartographie des zones humides	<p>CLE n° 8 du 21 février 2014 : validation de la cartographie des zones humides.</p> <p>CLE n°10 du 26 mars 2015 : validation de la cartographie des zones humides modifiée, suite aux remarques émises par la commune de la Teste-de-Buch.</p>
PHASE II <i>PAGD</i> <i>Règlement</i> <i>Rapport</i> <i>environnemental</i> <i>Phases de consultation</i> <i>et d'enquête publique</i>	<p>Présentation du projet de SAGE aux nouveaux membres de la CLE, par unités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Communautés de communes de Mimizan et de la Haute Lande le 26 février 2015,→ Base aérienne n°120 de Cazaux le 02 mars 2015,→ Bassin d'Arcachon le 03 mars 2015,→ Communautés de communes des Grands Lacs et de Pissos le 03 mars 2015,→ SIBA le 23 mars 2015. <p>Validation du projet de PAGD et du projet de Règlement par la CLE le 26 mars 2015 et avis favorable sur le rapport environnemental.</p> <p>Consultation des partenaires institutionnels du 07 mai au 07 septembre 2015.</p> <p>Dans ce cadre, présentation du projet en :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Commission de planification du Comité de bassin Adour-Garonne le 15 juin 2015,→ Comité syndical du Syndicat mixte Géolandes le 27 mai 2015,→ Commission « Environnement et urbanisme » de la Communauté de Communes de Mimizan le 23 juillet 2015,→ Comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born le 08 septembre 2015. <p>Validation par la CLE du projet de SAGE modifié suite aux remarques formulées durant la phase de consultation le 26 mars 2015.</p> <p>Sollicitation du Préfet des Landes, coordonnateur du SAGE, le 16 octobre 2015 afin de prescrire la procédure d'enquête publique.</p>

B. Validation du projet de SAGE, phases de consultation et d'enquête publique

Lors de la séance plénière n°10 du 26 mars 2015 la CLE du SAGE Etangs littoraux Born et Buch a (voir partie C):

- validé le projet de PAGD, et le projet de Règlement du SAGE,
- émis un avis favorable sur le rapport environnemental du SAGE.

❖ Déroulement de la phase de consultation

Par courrier en date du 07 mai 2015, le Président de la CLE a soumis le projet de PAGD et le projet de Règlement du SAGE, à la consultation des partenaires institutionnels suivants :

- le Conseil Régional d'Aquitaine,
- les Conseils Départementaux des Landes et de Gironde,
- les chambres consulaires des Landes et de la Gironde,
- les 27 communes du territoire et leurs groupements compétents,
- le Comité de bassin Adour-Garonne (se prononçant sur la compatibilité avec le SDAGE Adour-Garonne),
- le Syndicat Mixte d'Etudes et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG), en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) (Article L.212-6 du Code de l'environnement),
- le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) du bassin de l'Adour et des cours d'eau côtiers (Article R.436-48 du Code de l'environnement).

Parallèlement, en application de l'article L.122-7 du Code de l'environnement, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été consultée afin d'émettre un avis sur les projets de PAGD et de Règlement, et sur le rapport environnemental.

❖ Interventions durant la phase de consultation

Durant cette phase de consultation, et la demande des partenaires, le projet de SAGE a été présenté :

- en Commission de planification du Comité de bassin Adour-Garonne le 15 juin 2015,
- en Comité syndical du Syndicat mixte Géolandes le 27 mai 2015,
- en Commission « Environnement et urbanisme » de la Communauté de Communes de Mimizan le 23 juillet 2015,
- en Comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born le 08 septembre 2015.

❖ **Bilan de la phase de consultation**

La séance plénière n°13 du 23 septembre 2015 a permis de dresser un bilan sur la phase de consultation. Les modifications apportées au projet de SAGE ont été validées par les membres de la CLE.

Sur les 59 structures consultées :

- 12 structures ont transmis leur avis dans les délais, 5 étant « favorables » et 7 « favorables avec remarques »,
- 46 structures ne se sont pas prononcées, leurs avis ont été réputés favorables,
- une structure a transmis son avis « favorable avec remarques » hors des délais impartis (après la période de la phase de consultation et après la CLE n°13).

Cet avis, formulé conjointement par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et par la CLE du SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés », n'ayant pu être soumis à la CLE pourra être reformulé durant la phase d'enquête publique.

❖ **Phase d'enquête publique**

Par courrier en date du 16 octobre 2015, le Syndicat mixte Géolandes a sollicité le Préfet des Landes, coordonnateur du SAGE, afin de démarrer la procédure d'enquête publique.

Conformément au Code de l'environnement, le PAGD, le Règlement, le rapport environnemental, le rapport de présentation du SAGE, le recueil des avis issus de la consultation, et la note sur les textes régissant l'enquête publique lui ont été transmis.

A ce jour, le Tribunal Administratif de Pau a été saisi par le Préfet des Landes afin de procéder à la désignation du Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique devrait être conduite à compter du mois de février 2016, pour une durée minimale de 1 mois.

Une plaquette de présentation du SAGE, réalisée par l'animatrice sera mise à disposition des membres de la CLE et du grand public durant la phase d'enquête publique (dans les communautés de communes, les mairies, les syndicats du territoire du SAGE, à l'Agence de l'eau, dans les Conseils Régionaux et Départementaux, etc).

❖ **Perspectives en 2016**

Les perspectives calendaires sont les suivantes :

- Conduite de la phase d'enquête publique,
- Bilan sur la phase d'enquête publique avec le commissaire enquêteur,
- Modifications éventuelles du projet de SAGE,
- Validation définitive du SAGE, éventuellement modifié, par les membres de la CLE,
- Parution de l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE en juin 2016.

C. CLE

✚ Séance plénière de la CLE n°9 du 05 mars 2015 à Parentis-en-Born

La séance plénière de la CLE n°9 du SAGE était destinée à :

- présenter la composition de la CLE du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, promulguée par Arrêté préfectoral le 05 février 2015,
- procéder à l'élection du Président et des Vice-Présidents,
- procéder à la désignation des membres du Bureau de la CLE,
- définir la composition du Comité technique du SAGE,
- proposer un projet de Règles de fonctionnement de la CLE.

Au cours de cette séance, les membres de la CLE ont ainsi :

- **élus le Président de la CLE : M. Jean-Marc BILLAC**, Président du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born,
- **élus les 2 Vice-Présidents : M. Fabien LAINÉ**, Maire de Sanguinet, et **Mme Elisabeth REZER-SANDILLON**, représentante de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS),
- **élus les 14 membres du Bureau de la CLE**, comprenant 8 représentants du collège des élus, 4 représentants du collège des usagers et 2 membres du collège des représentants de l'Etat,
- **validés le projet de Règles de fonctionnement de la CLE,**
- **définis la composition du Comité technique** du SAGE.

✚ Séance plénière de la CLE n°10 du 26 mars 2015 à Parentis-en-Born

La séance plénière de la CLE n°10 du SAGE était destinée à soumettre:

- le projet de SAGE, comprenant le PAGD, et le Règlement du SAGE au vote des membres de la CLE,
- le projet de rapport environnemental à l'avis des membres de la CLE.

Cette séance a permis d'aboutir à:

- la **validation du projet de PAGD,**
- la **validation du projet de Règlement,**
- la **validation globale du projet de SAGE**, comprenant les projets de PAGD et de Règlement,
- **l'émission d'un avis favorable sur le rapport environnemental.**

A l'issue de cette séance et conformément à la réglementation, le projet de SAGE validé a été soumis le 07 mai 2015 à la consultation des partenaires institutionnels pour une durée de 4 mois (Voir Partie B).

✚ Séance plénière de la CLE n°11 du 16 avril 2015 à Gujan-Mestras

Par courriers en date du 04 et du 05 décembre 2014, le Préfet de la Région Midi-Pyrénées et le Président du Comité de bassin Adour-Garonne ont invité la CLE du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, en tant que partenaire institutionnel, à se prononcer sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 et sur le projet de Programme de Mesures (PDM) 2016-2021 associé, ainsi que sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016-2021.

La séance plénière n°11 de la CLE du SAGE était destinée à présenter ces 3 documents (SDAGE, PDM et PGRI 2016-2021) et à les soumettre à l'avis des membres de la CLE.

Un certain nombre de remarques ont été formulées et retenues durant la séance. A l'issue de celle-ci, ces avis ont été transmis au Préfet de la Région Midi-Pyrénées et au Président du Comité de bassin Adour-Garonne.

✚ Séance plénière de la CLE n°12 du 04 juin 2015 à Sanguinet

La séance plénière n°12 de la CLE du SAGE, dédiée à la « Qualité des eaux », était une CLE informative destinée à :

- présenter les réseaux de suivi qualitatif et l'évolution de la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines sur le territoire du SAGE ;
- définir la méthodologie d'élaboration du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT), porté par la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) ;
- faire part des résultats de la Thèse de Sophie Gentès sur le mercure ;
- présenter le projet de recherche sur la Contamination polymétallique des Lacs Aquitains et impacts Humains (CLAQH), porté par l'Université de Bordeaux.

Cette séance a permis de faire état de l'avancement de la disposition 1.1.1 « Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines, et notamment sur certaines substances » et de la disposition 1.1.2 « Identifier et/ou confirmer les facteurs de dégradation sur les masses d'eau impactées ou susceptibles d'altérer des masses d'eau en « bon état », et suivre l'évolution des paramètres déclassants », liées à l'enjeu « Préservation de la qualité des eaux » du SAGE.

✚ Séance plénière de la CLE n°13 du 23 septembre 2015 à Parentis-en-Born

La séance plénière n°13 de la CLE du SAGE, dédiée aux « Milieux Naturels », était une CLE informative destinée à :

- faire état de l'avancement des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau ;
- présenter les résultats de l'étude globale de conception de dispositifs de franchissement sur les ouvrages prioritaires du département des Landes, portée par l'Institution Adour ;
- présenter le projet tutoré « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion » établi avec l'Université de Bordeaux ;
- faire part des actions engagées par les Fédérations de chasse et de pêche des Landes, et l'Association de Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) sur les marais.

Cette séance a permis de faire état de l'avancement de la disposition 3.1.7 « Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de restauration de la continuité écologique », et des objectifs 3.2 « Préservation et restauration de la qualité écologique des milieux » et 3.3 « Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire » de l'Enjeu 3 « Protection, gestion et restauration des milieux » du SAGE.

D. Mise en œuvre du SAGE : création du site internet du SAGE

La disposition tr 3.1 « Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » du SAGE prévoit la création d'un site internet dédié au SAGE.

Les travaux sur le site internet du SAGE ont débuté en 2010, avec l'animatrice de l'époque, Delphine PELOUIN. Lors de la séance plénière n°4 du 18 juin 2010, une première maquette du site réalisée par l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI), ainsi qu'une proposition de son contenu, ont été présentés et validés par les membres de la CLE.

En 2015, le site étant resté en suspens, Chloé ALEXANDRE a proposé un nouveau cahier des charges, en tenant compte des évolutions informatiques ayant eues lieu depuis la 1^{ère} version du site.

A cette fin, l'animatrice a poursuivi le partenariat engagé avec l'ALPI, chargée de créer la structure du site internet, et a engagé un partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATeGRI), chargé de réaliser l'interface cartographique du SAGE.

Le site internet est actuellement en cours de construction, pour une mise en œuvre opérationnelle en 2016. De nombreux articles ont pu être complétés par l'animatrice suite à une demi-journée de formation avec l'ALPI.

Des besoins supplémentaires seront progressivement définis avec le GIP ATeGRI pour créer des cartographies simplifiées au sein de certains articles. Leur base de données pourra également être complétée avec des couches SIG mises à disposition par le Syndicat mixte Géolandes.

A terme, l'interface cartographie pourra également être actualisée et complétée par des fiches détaillées (ex : bilans qualitatifs sur les stations de suivi, etc), réalisées par l'animatrice.

E. Mise en œuvre du SAGE : avis de la CLE

Conformément aux dispositions tr 2.4 « Participer à la révision du SDAGE et du PDM et à l'ajustement de ses déclinaisons territoriales (PAOT) » et tr 2.2 « Développer les échanges avec les acteurs afin que la CLE soit informée et consultée préalablement sur les projets et les décisions, et qu'elle formule des avis » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance », la CLE du SAGE a été sollicitée afin d'émettre des avis :

- sur les projets de SDAGE, de PDM et de PGRI 2016/2021, par courriers en date du 04 et du 05 décembre 2014 ;
- sur un dossier de demande d'autorisation concernant un projet de prélèvement d'eau souterraine pour mise en culture sur la commune de Mézos, par courrier en date du 11 juin 2015 ;
- sur un dossier de demande d'autorisation concernant un projet de renforcement de l'alimentation en gaz de Parentis-en-Born, porté par TIGF, par courrier en date du 29 juin 2015.

Les projets de SDAGE, PDM et PGRI ont été examinés lors de la séance plénière de la CLE du 11 avril 2015 (voir Partie C).

Les dossiers d'autorisation ont été examinés par l'animatrice et par le Président de la CLE. Dès que le SAGE sera approuvé, ces types de dossiers seront examinés par le Bureau de la CLE ou en séances plénières de la CLE.

F. Mise en œuvre du SAGE : SCOT et PLU

Conformément à la disposition tr 2.3 « Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs de SCOT / documents d'urbanisme » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance », l'animatrice a été associée à diverses réunions concernant :

- le SCOT du Born,
- le SCOT de la Haute Lande,
- le PLU d'Aureilhan,
- le PLU de Gujan-Mestras,
- le PLU de la Teste-de-Buch.

Dans ce cadre, l'animatrice veille à la bonne prise en compte des dispositions du SAGE.

Le Syndicat mixte Géolandes a également été sollicité pour participer aux réunions concernant la révision du PLU d'Ychoux et de Gastes qui se tiendront prochainement.

G. Mise en œuvre du SAGE : projet tutoré zones humides

Le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born a initié la conduite d'un projet tutoré « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, et élaboration de plans de gestion » avec les élèves du Master 2 « Sciences de la terre, Environnement et Ecologie » (STEE) de l'Université de Bordeaux.

Ce travail, co-encadré par l'animatrice du SAGE (Chloé ALEXANDRE), par l'animatrice du DOCOB « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch » (Claire BETBEDER) et par la chargée du projet Lagunes du Département des Landes (Valérie GUEGUEN) vise à répondre aux objectifs :

- du SAGE, dont la disposition 3.3.1 vise à améliorer les connaissances sur les zones humides : habitats naturels et espèces recensés, fonctions, services rendus, fonctionnement, état de conservation, vulnérabilité. La disposition 3.3.3, complémentaire à cette dernière, a pour objectif de mettre en œuvre et de compléter les programmes d'actions visant à protéger, gérer et restaurer ces milieux.
- du DOCOB, dont l'objectif F vise à améliorer les connaissances sur la biodiversité.
- du programme Lagunes, visant à engager une dynamique de préservation et de restauration des lagunes avec les différents acteurs de la forêt landaise, notamment par l'élaboration de plans de gestion simplifiés.

A cette fin, 3 sites d'étude situés sur la commune de Pontenx-les-Forges et dont le propriétaire est la Compagnie des Landes ont été retenus :

- 2 lagunes, identifiées dans la cartographie des zones humides du SAGE et intégrées dans le programme Lagunes,
- les zones humides situées autour de l'étang des Forges, identifiées dans la cartographie des zones humides du SAGE et comprises dans le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».

Le 11 septembre 2015, des interventions ont été conduites sur sites auprès de l'ensemble des élèves du Master2 pour leur présenter :

- les démarches liées au SAGE, à Natura 2000 et au programme de préservation des lagunes dans le Département des Landes,
- les actions entreprises par la Groupement Forestier de la Compagnie des Landes,
- la méthodologie de travail définie pour le projet tutoré.

Les élèves ont pu découvrir l'étang des Forges et les lagunes. A l'issue de la journée, les 2 groupes de 4 étudiants en charge du projet « étang des Forges » ou du projet « Lagunes » ont été définis.

Pour chacun de ces projets, les objectifs communs sont :

- d'établir un état des lieux des sites (contexte réglementaire, géologique et pédologique, inventaires faunistiques et floristiques, définition des fonctions et services rendus par ces zones humides, évaluation des pressions, etc) ;
- d'analyser les enjeux du site (évaluation de l'état de conservation, de la fonctionnalité des zones humides, de l'état d'évolution du site, des potentialités de restauration).

Les élèves chargés du projet « Lagunes », dont l'objectif est de réaliser des plans de gestion simplifiés des 2 lagunes, proposent un programme de gestion/restauration des lagunes, précisant les modalités d'intervention et de suivi, le calendrier, les coûts et le plan de financement.

Le projet est conduit de septembre 2015 à janvier 2016, objectif de remise des rapports définitifs.

Durant cette période, les animatrices ont veillé à guider les élèves et à suivre régulièrement l'avancée de leurs travaux (recherche de documents bibliographiques, contacts, accompagnement sur site, lecture des rapports intermédiaires, réunions, etc).

Perspectives en janvier 2016 : une intervention sera programmée devant la CLE et également devant la classe de Master2 en présence des membres du comité de pilotage.

H. Gestion de projet – Fonctionnement – Missions annexes

✓ **Comités syndicaux de Géolandes :**

Comité Syndical du 19 janvier 2015 – Eléments concernant le SAGE :

- Renouvellement de la CLE : présentation des propositions de modifications envisagées et validées par la CLE lors de la séance plénière n°8 du 21 février 2014.
- Prochaines séances plénières de la CLE :
 - CLE n°9 : réinstallation de la CLE, élection du Président, des Vice-Présidents, des membres du Bureau, validation du projet de Règles de fonctionnement de la CLE ;
 - CLE n°10 : validation du projet de SAGE et initiation des phases de consultation et d'enquête publique.

Comité Syndical du 27 mai 2015- Eléments concernant le SAGE :

- Renouvellement de la CLE,
- Etat d'avancement du SAGE / Calendrier :
 - bilan de la séance plénière n°10 de la CLE du 26 mars 2015 marquée par la validation du projet de SAGE,
 - phase de consultation des partenaires institutionnels lancée le 07 mai 2015 pour une durée de 4 mois,
 - étapes suivantes : phase d'enquête publique, puis validation définitive du SAGE par la CLE et parution de l'arrêté d'approbation du SAGE.
- Emission d'un avis du Syndicat mixte Géolandes sur les projets PAGD, et de Règlement du SAGE, dans le cadre de la phase de consultation.

Comité Syndical du 20 novembre 2015- Eléments concernant le SAGE :

- Etat d'avancement du SAGE / Calendrier :
 - bilan de la phase de consultation des partenaires institutionnels,
 - bilan de la séance plénière n°13 de la CLE du 23 septembre 2015 marquée par la validation du projet de SAGE modifié suite aux remarques formulées durant la phase de consultation,
 - sollicitation du Préfet des Landes, coordonnateur du SAGE, pour prescrire la procédure d'enquête publique.
 - étapes suivantes : conduite de la phase d'enquête publique, puis validation définitive du SAGE éventuellement modifié par la CLE et publication de l'arrêté d'approbation du SAGE.
- Renouvellement du contrat de l'animatrice : poste de Chargée de mission en animation de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du 01^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

- ✓ **Points internes réguliers au sein du Service Espace Littoral – Conseil Général des Landes.**

- ✓ **Gestion financière**
 - Montage et suivi des dossiers de demandes de subventions pour la mission d'animation et la conduite de l'analyse juridique.
 - Gestion du budget annuel : proposition de budget primitif, suivi des recettes et des dépenses de fonctionnement, sollicitation des versements.
 - Suivi de commandes et factures.

- ✓ **Formations :**
 - Formation « Réglementation en matière d'eau et d'assainissement » du 13 au 16 octobre 2015 à Limoges par le CNFPT.

I. Communication

La communication en 2015 s'est structurée selon trois axes :

✓ **Communication envers les partenaires du SAGE et membres de la CLE**

A l'occasion de chaque réunion, un diaporama a été présenté et des documents ont été remis en séance.

Ce mode de communication a été utilisé lors :

- de la présentation du projet de règlement d'eau à la commune d'Aureilhan le 10 février 2015
- de la CLE n°9 du 5 mars,
- des réunions de présentation du SAGE aux nouveaux élus, suite renouvellement de la CLE :
 - Communautés de communes de Mimizan et de la Haute Lande le 26 février 2015,
 - Base aérienne n°120 de Cazaux le 02 mars 2015,
 - Bassin d'Arcachon le 03 mars 2015,
 - Communautés de communes des Grands Lacs et de Pissos le 03 mars 2015,
 - SIBA le 23 mars 2015.
- de la CLE n°10 du 26 mars,
- de la CLE n°11 du 16 avril,
- de la CLE n°12 du 04 juin,
- Des réunions conduites durant la phase de consultation :
 - Commission de planification du Comité de bassin Adour-Garonne le 15 juin 2015,
 - Comité syndical du Syndicat mixte Géolandes le 27 mai 2015,
 - Commission « Environnement et urbanisme » de la Communauté de Communes de Mimizan le 23 juillet 2015,
 - Comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born le 08 septembre 2015.
- De la CLE n°13 du 23 septembre,
- Des Comités Syndicaux de Géolandes des 19 janvier, 27 mai et 20 novembre,

✓ **Communication envers le grand public**

La communication envers le grand public s'est traduite par la mise à disposition d'informations sur le site internet national Gest'eau, à savoir :

- Diaporamas de la CLE et comptes rendus,
- Diaporamas et comptes rendus des réunions territoriales,
- Journée mondiale des zones humides le 30 janvier 2015,
- Présentation du SAGE à la classe de Master 1 « STEE Biodiversité et Ecosystèmes Continentaux » de l'Université de Bordeaux le 27 mars 2015,
- Présentation du SAGE et du projet tutoré « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, et élaboration de plans de gestion » avec les élèves du Master 2 « Sciences de la terre, Environnement et Ecologie » (STEE) de l'Université de Bordeaux le 11 septembre 2015.

✓ **Réalisation d'une vidéo de présentation du SAGE**

Le Syndicat mixte Géolandes a engagé un partenariat avec l'ALPI afin, notamment, de réaliser une vidéo de présentation du SAGE, sur la base d'un cahier des charges précis (définition du fil conducteur/script, choix des acteurs à interviewer, etc).

Dans ce cadre, des prises de vue ont réalisées en séances plénières de la CLE et lors de sorties sur le territoire du SAGE (au sol et sur l'eau). Elles ont été complétées par l'utilisation d'images aériennes fournies par le SIBA et le Département des Landes.

Parallèlement, ces prises de vue ont été agrémentées par plusieurs interviews, mêlant à la fois les porteurs du projet du SAGE et les usagers :

- le Président de la CLE du SAGE (Jean-Marc BILLAC),
- l'animatrice du SAGE (Chloé ALEXANDRE),
- le Syndicat mixte de Gestion des baignades Landaises (Julien LAUQUÉ),
- la Fédération de Chasse des Landes (Denis LANUSSE),
- la Chambre d'Agriculture des Landes (Vincent VILLENAVE),
- le centre de voile de Mimizan (Henri DALL ACQUA).

La réalisation et le montage de la vidéo, finalisé en décembre 2015, a été assuré par l'ALPI.

Perspectives en 2016 : le film sera projeté en Comité syndical du Syndicat mixte Géolandes et en séance plénière de la CLE en janvier 2016. Il sera diffusé sur le site internet du SAGE en cours de construction (voir Partie D) et dans les collectivités du territoire.

La réalisation de cet outil de communication s'inscrit pleinement dans le cadre de la disposition tr 3.1 « Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » du SAGE.

J. Dates clés en 2015

Date	Evènement
19 janvier 2015	Comité syndical Géolandes
30 janvier 2015	Journée mondiale des zones humides
10 février 2015	Présentation du Règlement d'eau à la commune d'Aureilhan
26 février 2015	Présentation du projet de SAGE aux acteurs des communautés de communes de Mimizan et de la Haute Lande
2 mars 2015	Présentation du projet de SAGE à la base aérienne de Cazaux
3 mars 2015	Présentation du projet de SAGE aux acteurs du bassin d'Arcachon et aux communautés de communes des Grands Lacs et de Pissos
5 mars 2015	CLE n°9 : renouvellement de la CLE
23 mars 2015	Présentation du projet de SAGE au SIBA
26 mars 2015	CLE n°10 : validation du projet de SAGE et avis favorable sur le rapport environnemental
27 mars 2015	Présentation du SAGE à la classe de Master 1 « STEE Biodiversité et Ecosystèmes Continentaux » de l'Université de Bordeaux
16 avril 2015	CLE n°11 : avis sur les projets de SDAGE, PDM et PGRI 2016-2021
27 mai 2015	Comité syndical Géolandes : présentation du SAGE et avis des membres sur celui-ci dans le cadre de la phase de consultation
04 juin 2015	CLE n°12 : CLE informative liée à l'enjeu « Préservation de la qualité des eaux » du SAGE
15 juin 2015	Présentation du projet de SAGE en Commission de planification du Comité de bassin Adour-Garonne
23 juillet 2015	Commission « Environnement et urbanisme » de la Communauté de Communes de Mimizan : présentation du SAGE et avis des membres sur celui-ci dans le cadre de la phase de consultation
08 septembre 2015	Comité syndicat du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born : présentation du SAGE et avis des membres sur celui-ci dans le cadre de la phase de consultation
11 septembre 2015	Présentation du SAGE et du projet tutoré « Zones humides » à la classe de Master 2 « Sciences de la terre, Environnement et Ecologie » (STEE) de l'Université de Bordeaux
23 septembre 2015	CLE n°13 : bilan sur la phase de consultation, validation du projet de SAGE modifié pour tenir compte des remarques, informations liées à l'enjeu « Protection, gestion et restauration des milieux » du SAGE
20 novembre 2015	Comité syndical Géolandes
19 novembre 2015	Réunion des animateurs de SAGE du bassin Adour-Garonne